

Informations municipales :

¶ Une nouvelle bibliothèque :

Les travaux du nouveau bâtiment de la bibliothèque ont débuté en avril. La toiture sera recouverte de panneaux photovoltaïques dans le cadre des énergies renouvelables. La municipalité espère ouvrir ses portes d'ici la fin de l'année.



¶ Petite salle :

Les travaux prévus dans la petite salle ont été réalisés : insonorisation de la salle et ouverture d'une porte sur l'arrière du bâtiment.

¶ L'Espace de Vie sociale E.V.S. c'est :

- Les soirées "cinéma" accueillent régulièrement environ 80 personnes, en alternance sur les communes de Bizonnes, St Didier de Bizonnes et depuis janvier Flachères. Ce sont toujours des films très récents (5 semaines de sorties en salle)
- L'accueil jeunesse des 11-17 ans fonctionne bien les mercredis et les vacances scolaires à la salle des associations de Bizonnes. Vous avez dû remarquer des jeunes en train de faire quelques travaux dans la commune. Ils préparent un projet de vacances et "travaillent" quelques heures pour le financer !
- Un accueil enfants-parents 0-6 ans (LAEP) est organisé en partenariat avec le service petite enfance de Bièvre Est, les jeudis de 9h à 11h30 hors vacances scolaires dans la salle de l'ancienne école du Suaz. C'est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole où sont accueillis conjointement l'enfant et son parent, grand-parent. Renseignements 06 71 90 41 82

L'EVS c'est aussi :

- un accueil de loisirs 3-11 ans de 20 places les mercredis et les vacances scolaires sur la commune de Eydoche.
- des ateliers, des sorties en famille et intergénérationnelles tout au long de l'année (atelier jardinage à Eydoche par exemple)
- des soirées jeux dans les 4 communes.

N'hésitez pas à télécharger la plaquette de l'EVS et des 2 autres centres socio-culturels (Lucie Aubrac à Le Grand-Lemps et Ambroise Croizat à Renage) sur le site de la communauté de communes de Bièvre Est. www.cc-bievre-est.fr

INFOS ET RAPPELS DIVERS

Service " Déchets "

Depuis janvier 2024 un bac d'apports de biodéchets est installé près des containers de tri (angle du bâtiment de la bibliothèque) Vous pouvez apporter : Epluchures de légumes et fruits, restes de repas, fleurs fanées, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé. Ne pas déposer viande, poisson, pain. Pensez aussi au nouveau PAV installé au cimetière dans le cas où ceux que vous utilisez régulièrement sont pleins afin de ne pas déposer les déchets à côté des containers.

La commune a été désignée "commune pilote" pour la collecte des emballages à la salle des fêtes et à l'école. Deux containers jaune ont été mis en place pour cette collecte qui se fera tous les 15 jours en dehors des collectes "ordures ménagères" Merci de ne pas utiliser ces containers pour vos déchets personnels qui sont réservés aux bâtiments publics.

Ordures ménagères : Il est rappelé que tout déchet recyclable (bouteilles en verre, journaux, emballages) mis dans la poubelle domestique coûte 4 fois plus cher à la collectivité que lorsqu'il est mis dans une benne de tri.

De nombreux autres déchets sont interdits : appareils électroniques, gros cartons, gravats, déchets verts, déchets toxiques, bois...etc La liste complète des déchets interdits est disponible sur le site de Bièvre Est. Les collectes démarrent tôt, pensez à sortir votre poubelle la veille du passage du camion.

Tous les déchets doivent être présentés dans des sacs de collecte. Les sacs au sol ne sont pas collectés.

oOo

- Respecter les horaires d'utilisation des appareils de bricolage (tondeuses etc ...



Les jours ouvrables de	8h30 à 12h00
et de	14h00 à 19h30
Les samedis de	9h00 à 12h00
et de	15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés de	10h00 à 12h00



- Respecter la durée et l'intensité du bruit nocturne
- Respecter la hauteur des haies entre voisins (1.80 m sur limite)
- Le brûlage des déchets verts ou autres végétaux à l'air libre est interdit

**Le brûlage
à l'air libre**
Une pratique polluante



- La divagation des chiens est interdite, et peut être punie d'une amende des contraventions de 2ème classe. Chaque propriétaire doit tenir son chien en laisse sur la voie publique.

Il est formellement interdit d'emmener son animal se "soulager" sur le terrain de sport. Un arrêté municipal a été émis.

**COURS DE YOGA
GRATUIT**

PLIEZ VOS JAMBES
GARDEZ LE DOS BIEN DROIT
INCLINEZ VOTRE BUSTE
ET RAMASSEZ LES
CROTTES
DE VOTRE CHIEN



- La mairie et l'agence postale resteront ouvertes les mois de juillet et août, aux horaires suivants :

Lundi, mardi, mercredi: 8h30 - 12h30

Jeudi : 8h30 - 19h non stop

Vendredi : 8h30 - 13h



**A compter du 15/07 et jusqu'au 15/09 la mairie et l'agence postale
fermeront le vendredi à 13 h**

- La bibliothèque sera ouverte uniquement les samedis de juillet mais sera fermée en août.
- N'oubliez pas de télécharger l'application "Panneau Pocket" pour suivre l'actualité de la commune

¶ Village propre :

La journée "village propre " a eu lieu le vendredi 9 mai après-midi avec la participation des enfants, des enseignants et de quelques bénévoles, en partenariat avec l'association " Initiatives pour demain" Cette opération sera certainement reconduite, l'année prochaine, sur le temps scolaire. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

Les enfants ont été ravis de cette "campagne" de nettoyage et ont ramené de nombreux déchets. Un goûter était offert par la Municipalité à l'issue du ramassage.

¶ MARPA :

Ce projet MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) porté depuis de nombreuses années par 11 communes va voir enfin le jour ! C'est un concept initié par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) à la suite d'un programme de prévention pour la perte d'autonomie des personnes âgées. Cette résidence autonomie sera située sur la commune de Biol.

Sa dénomination sera "La MARPA de l'Hien.

L'ouverture est prévue pour septembre 2026.

La pose de la première pierre a été réalisée le 10 juin dernier

Un dépliant, où vous trouverez toutes les informations utiles, vous a été distribué récemment.



¶ AIRE DE JEUX :

Un réaménagement de l'aire de jeux est en cours. Plusieurs structures doivent être changées. Aussi, des modules inclusifs (pour des personnes en situation de handicap) seront installés.

¶ LE FRELON ASIATIQUE

Pour tout problème
contactez la Mairie

Allo : 04 74 92 21 82



¶ CANICULE

Prenez soin de vous !



¶ EAU

Je relève le défi, j'adopte les bons
réflexes et je fais des économies !



¶ SENTIERS DE RANDONNEE

La Communauté de communes de Bièvre Est a délimité sur chaque commune du territoire des sentiers permettant de mettre en valeur le patrimoine communal. Un tracé traversant le domaine public a été défini. Il sera agrémenté de totem, de banc... retraçant le patrimoine communal.

Un plan sera réalisé dès que le circuit sera établi et aménagé.

Ce second sentier, plus court, devait être praticable par des familles avec poussettes ...Il complète celui déjà existant et plus long.

Calendrier des fêtes 2ème semestre 2025

JUILLET

Dimanche 13 Fête d'été (Inter-quartier – bal- feu d'artifice)
Vendredi 18 Cinéma plein-air à Eydoche (Bizennes en cas de pluie)

AOUT

Samedi 23 Comice agricole à Colombe

SEPTEMBRE

Vendredi 5 Cinéma à Flachères
Dimanche 7 Randonnée du Comité des fêtes
Vendredi 26 Cinéma à Bizennes
Samedi 27 Soirée disco du comité des fêtes

OCTOBRE

Samedi 11 Lasagnes du foot
Samedi 18 Sou des écoles (Halloween)
Vendredi 24 Cinéma St Didier de Bizennes
Samedi 25 Repas des aînés
Dimanche 26 Chataignes et vin chaud de la bibliothèque

NOVEMBRE

Dimanche 9 Ticket culture (après-midi théâtre)
Mardi 11 Club Arc en Ciel
Samedi 22 Boudin + concours belote du comité des fêtes
Vendredi 28 Cinéma à Bizennes (La ferme des Bertrand)
Samedi 29 Téléthon

DECEMBRE

Samedi 6 Arbre de Noël du Sou des écoles
Mercredi 17 Ciné-goûter St Didier de Bizennes
Jeudi 18 Collecte de sang à Bizennes

Passez un très bel été !

